

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250512

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, Mme BRUNEAU Annick, membre suppléant.
15 mai 2025	
Date d'affichage	
15 mai 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 35	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante Mme BRUNEAU Annick
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n° 20230803 du 31 août 2023 portant sur l'avenant au marché de service pour le suivi-animation de l'OPAH pour l'année 2024, avec le cabinet CITEMETRIE,

Vu la délibération n°20230804 du 31 août 2023 portant sur l'avenant à la convention avec les partenaires financeurs (ANAH – Département),

Vu la délibération n°20231010 du 27 octobre 2023 relative aux attributions de subventions aux particuliers par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, un dossier de demande de subvention, concernant des travaux de « logement très dégradé et indigne » a été déposé à la Communauté de Communes le mois de mai 2025 « dossier traité en décembre 2024 » :

Dossier	Montant des travaux subventionnés HT	Montant de subvention ANAH	Montant de subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire HT
18_mai_2025	79 778,41 €	63 000,00 €	2 000,00 €	14 778,41 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit du dossier précité et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 mai 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS